



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 7 mai 2007, à 17h00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents: Monsieur le conseiller Yvon Bussières, président
Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président

Madame la mairesse Andrée P. Boucher

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Anne Beaulieu	Gilles Marcotte
Carole Bégin-Giroux	Jean-Marie Matte
Pierre Blouin	Ralph Mercier
Francine Bouchard	Patrick Paquet
Ann Bourget	Guy Perrault
Richard Côté	François Picard
André Demers	Ginette Picard-Lavoie
Raymond Dion	Gérald Poirier
Michel Fecteau	Paul Shoiry
Patrick Huot	Marc Simoneau
Jacques Joli-Coeur	Jacques Teasdale
Gérard Landry	Denise Tremblay Blanchette
Louise Lapointe	Denise Trudel
Lisette Lepage	Marie France Trudel
André Letendre	Jérôme Vaillancourt
Anne Létourneau	Conrad Verret
Alain Loubier	Steeve Verret
Pierre Maheux	

Sont également présents: Monsieur Alain Marcoux, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
Monsieur René Damphousse, assistant-greffier

Monsieur le président Yvon Bussières constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

CV-2007-0359 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,
appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 7 mai 2007, en ajoutant le sujet : « États financiers 2006 de la Ville de Québec », après le point « 3- ».

Un amendement à la proposition principale est présenté

Sur la proposition de monsieur le conseiller André Demers,

appuyée par monsieur le conseiller Gérard Landry,

il est résolu que la proposition soumise à l'assemblée soit amendée en retirant le sommaire décisionnel DE2007-039, intitulé « Prolongement des rues Brindamour et du Panorama et construction de deux (2) nouvelles rues - Développement du Plateau Seigneuriale, phase I, partie 1A et 1B - Arrondissement Beauport - District des Laurentides (21) ».

L'amendement est accepté.

Un deuxième amendement à la proposition principale est présenté

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu que la proposition soumise à l'assemblée soit amendée en retirant le sommaire décisionnel FN2007-021, intitulé « Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2007 relativement à la compensation pour l'entretien d'une rue privée*, R.V.Q. 1226 - Modification de la résolution CV-2006-1077 relative aux services municipaux rendus sur les rues privées ».

L'amendement est accepté.

Adoption de la proposition principale telle qu'amendée

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Gérard Landry,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 7 mai 2007 tel que modifié :

- 1° en ajoutant le sujet : « États financiers 2006 de la Ville de Québec », après le point « 3- »;
- 2° en retirant le sommaire décisionnel DE2007-039, intitulé « Prolongement des rues Brindamour et du Panorama et construction de deux (2) nouvelles rues - Développement du Plateau Seigneuriale, phase I, partie 1A et 1B - Arrondissement Beauport - District des Laurentides (21) »;
- 3° en retirant le sommaire décisionnel FN2007-021, intitulé « Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2007 relativement à la compensation pour l'entretien d'une rue privée*, R.V.Q. 1226 - Modification de la résolution CV-2006-1077 relative aux services municipaux rendus sur les rues privées ».

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0360 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 16 avril 2007**

Sur la proposition de madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil de la ville tenue le 16 avril 2007, tel qu'il a été rédigé.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Rapport verbal de madame la mairesse sur les décisions prises lors de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 17 avril 2007

Madame la mairesse Andrée P. Boucher fait rapport des décisions prises lors de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 17 avril 2007.

Communications écrites au conseil

- Dépôt du procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 3 avril 2007.
- Dépôt d'une lettre de madame Johanne Côté, HD, présidente de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec, adressée à madame la mairesse Andrée P. Boucher, en date du 19 avril 2007, relativement à la poursuite de la campagne de fluoration de l'eau potable de toute la nouvelle ville de Québec.
- Dépôt d'une lettre de M^e Julie Giguère, conseillère juridique et secrétaire corporative du Réseau de transport de la Capitale, en date du 19 avril 2007, relativement à la liste des virements de crédits effectués au cours de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2006.
- Dépôt, par monsieur le conseiller François Picard, des documents requis par l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* (référence : AP2007-166), soit :
 - a) la liste des contrats de 25 000 \$ et plus sous forme de bons de commande pour les mois de janvier et février 2007;
 - b) la liste des contrats de plus de 2 000 \$, totalisant plus de 25 000 \$, émis à un même fournisseur, sous forme de bons de commande et demandes de paiement pour la période du 1^{er} janvier au 28 février 2007.
- Monsieur le conseiller Michel Fecteau dépose une pétition de citoyens de la rue des Cornalines, intitulée : « *Accepteriez-vous une déréglementation majeure : fermeture de rue (cul-de-sac), circulation restreinte... afin de réduire la vitesse et le trafic sur la rue des Cornalines afin de protéger nos enfants ?* ».

États financiers 2006 de la Ville de Québec

Madame la mairesse Andrée P. Boucher veut répondre aux questions soulevées après la séance du conseil tenue le 16 avril 2007.

- Dépôt d'un document, en date du 26 avril 2007, préparé par le trésorier de la Ville, monsieur Raynald Bédard et par le directeur général, monsieur Alain Marcoux, relatif à la projection budgétaire 2006.

Première demande de suspension de la séance pour la tenue d'un comité plénier

Il est proposé par monsieur le conseiller François Picard,

appuyé par madame la conseillère Lisette Lepage,

de suspendre la séance, conformément à l'article 20 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2, et de tenir un comité plénier.

Monsieur le président Yvon Bussièrès demande aux membres du conseil de voter sur cette proposition.

Vote en faveur : Madame la mairesse Andrée P. Boucher, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Richard Côté, Raymond Dion, Patrick Huot, Jean-Marie Laliberté, Lisette Lepage, Ralph Mercier, Guy Perrault, François Picard, Paul Shoiry, Marc Simoneau, Jacques Teasdale, Denise Trudel et Marie France Trudel.

Vote contre : Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, Francine Bouchard, Ann Bourget, André Demers, Michel Fecteau, Jacques Joli-Coeur, Gérard Landry, Louise Lapointe, André Letendre, Anne Létourneau, Alain Loubier, Pierre Maheux, Gilles Marcotte, Jean-Marie Matte, Patrick Paquet, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Denise Tremblay Blanchette, Jérôme Vaillancourt, Conrad Verret et Steeve Verret.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Rejetée à la majorité

Poursuite des délibérations sur les états financiers 2006

Deuxième demande de suspension de la séance pour la tenue d'un comité plénier

Il est proposé par madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

de suspendre la séance, à 18 h 24, conformément à l'article 20 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2, et de tenir un comité plénier.

Monsieur le président Yvon Bussièrès demande aux membres du conseil de voter sur cette proposition.

Vote en faveur : Madame la mairesse Andrée P. Boucher, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Richard Côté, Patrick Huot, Lisette Lepage, Ralph Mercier, Guy Perrault, François Picard, Jacques Teasdale et Marie France Trudel.

Vote contre : Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, Francine Bouchard, Ann Bourget, André Demers, Raymond Dion, Michel Fecteau, Jacques Joli-Coeur, Jean-Marie Laliberté, Gérard Landry, Louise Lapointe, André Letendre, Anne Létourneau, Alain Loubier, Pierre Maheux, Gilles Marcotte, Jean-Marie Matte, Patrick Paquet, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Paul Shoiry, Marc Simoneau, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Jérôme Vaillancourt, Conrad Verret et Steeve Verret.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Rejetée à la majorité

Poursuite des délibérations sur les états financiers 2006

Une discussion suit.

Tenue d'une assemblée du comité plénier

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Loubier,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de tenir une assemblée du comité plénier le vendredi 18 mai 2007, de 9 heures à 12 heures, portant sur les états financiers 2006, conformément à l'article 21 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Première partie de la période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention, d'une durée maximale de quatre-vingt-dix (90) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Monsieur le président Yvon Bussièrès quitte temporairement son siège à 19 h 10 pour exercer son droit de parole et monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président, le remplace, conformément à l'article 25 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2.

Monsieur le président Yvon Bussièrès reprend son siège à 19 h 18.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions, d'une durée maximale de trente-cinq (35) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Monsieur le président Yvon Bussièrès quitte temporairement son siège à 19 h 57 et monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président, le remplace.

Monsieur le président Yvon Bussières reprend son siège à 20 h 18.

Prolongation de la première période de questions des citoyens

À la suite de l'expiration du délai de trente-cinq (35) minutes et conformément aux dispositions de l'article 74 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2, monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, appuyé par monsieur le conseiller Alain Loubier, propose la prolongation de la première période de questions des citoyens afin d'entendre les citoyens qui n'ont pu s'exprimer dans le délai requis.

Le président du conseil, monsieur Yvon Bussières, demande aux membres du conseil de se prononcer sur ce sujet. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette demande de prolongation.

Monsieur le président Yvon Bussières quitte temporairement son siège à 20 h 38 pour exercer son droit de parole et monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président, le remplace, conformément à l'article 25 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2.

Monsieur le président Yvon Bussières reprend son siège à 20 h 43.

Avis de proposition

- Monsieur le conseiller André Demers dépose un avis de proposition à l'effet d'étudier l'opportunité d'adopter un règlement fixant la limite de vitesse à 40 km/h dans les quartiers résidentiels et, le cas échéant, de mettre en place des zones de 30 km/h dans les noyaux de quartiers et dans les arrondissements, de transmettre ces recommandations à la Table québécoise de la sécurité routière et de préparer, en collaboration avec les autorités policières, un programme de sensibilisation de la population dans le cadre du déploiement de ces nouvelles limites de vitesse.
- Madame la conseillère Marie France Trudel dépose un avis de proposition à l'effet que le conseil de ville accorde un délai additionnel d'une année avant l'application du règlement concernant l'entretien des rues privées.

Conformément aux dispositions de l'article 61 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2, ces avis de proposition seront transmis au comité exécutif pour avis et réinscrits à une prochaine séance.

CV-2007-0361 Avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Létourneau lors de la séance du conseil de la ville tenue le 16 avril 2007 - Proclamation des « Journées de la culture » - CU2007-041 (Ra-1328)

Attendu que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de Québec et de la qualité de vie de ses citoyens;

Attendu que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

Attendu que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

Attendu que la Ville de Québec a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens;

Attendu que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts et aux lieux culturels;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage, appuyée par madame la conseillère Anne Létourneau,

il est résolu que la Ville de Québec, à l'instar du gouvernement du Québec, proclame « *Journées de la culture* » le dernier vendredi de septembre et les deux (2) jours suivants de chaque année dans le but de manifester, de façon tangible, l'attachement qu'elle porte à la culture.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0362 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale lors de la séance du conseil de la ville tenue le 2 avril 2007 - Préparation d'un programme permettant le jumelage annuel de la facturation de l'entretien des rues privées en l'annexant à la facture de vidage des fosses septiques, et ce, sur présentation des contrats d'entretien - FN2007-020 (Ra-1328)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé lors de la séance du conseil de la ville tenue le 2 avril 2007 par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, relativement à une demande, au Service des finances, à l'effet de préparer un programme permettant le jumelage annuel de la facturation de l'entretien des rues privées en l'annexant à la facture de vidage des fosses septiques, et ce sur présentation des contrats d'entretien et d'établir, avec les représentants des citoyens, les modalités de paiement à cet effet.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0363 Remerciements à monsieur Michel Pigeon, recteur de l'Université Laval au cours des quatre (4) dernières années

Attendu le travail accompli par monsieur Michel Pigeon à titre de recteur de l'Université Laval au cours des quatre (4) dernières années;

Attendu les efforts importants que ce dernier a consentis au développement et

au rayonnement de l'Université Laval, tant sur la scène locale qu'internationale;

Attendu le travail réalisé par monsieur Pigeon afin de faciliter l'intégration de la Cité universitaire à la Ville de Québec;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Ann Bourget,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Joli-Coeur,

il est résolu d'exprimer nos très sincères remerciements à monsieur Michel Pigeon et de lui souhaiter la meilleure des chances dans les nouveaux projets qu'il entreprendra.

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0364 Félicitations à monsieur Denis Brière pour son élection au poste de recteur de l'Université Laval

Attendu que le 30 avril 2007, monsieur Denis Brière a été élu, pour la première fois, recteur de l'Université Laval;

Attendu le rôle important de l'Université Laval et de son recteur dans le développement économique, social et culturel de la Ville de Québec et sa région;

Attendu que l'Université Laval et la Ville de Québec ont établi, dans le passé, plusieurs ententes de partenariat;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Ann Bourget,

appuyée par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt,

il est résolu :

- 1° d'offrir nos plus sincères félicitations à monsieur Denis Brière pour son élection au poste de recteur de l'Université Laval et de lui souhaiter tout le succès nécessaire dans ses nouvelles fonctions;
- 2° que le conseil municipal réitère sa volonté de continuer à collaborer avec l'Université Laval et son recteur dans la mise en place de futures ententes de partenariat.

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0365 Félicitations à monsieur Simon Boily Proulx, pianiste, pour avoir remporté le premier prix à la Coupe Hydro-Québec, le samedi 5 mai 2007

Attendu que monsieur Simon Boily Proulx, jeune pianiste de 14 ans, résidant dans le district des Laurentides de l'arrondissement Beauport, a remporté le samedi 5 mai 2007, le 1^{er} prix, de la « Coupe Hydro-Québec », ex aequo avec monsieur Jean-Michel Dubé de Cap-Santé, lors du concours provincial de musique de Sillery;

Attendu que monsieur Simon Boily Proulx a obtenu la note de 93 %;

Attendu que monsieur Simon Boily Proulx pratique le piano depuis l'âge de trois (3) ans et qu'il est un exemple de persévérance et de réussite pour notre jeunesse;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Marie France Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Paul Shoiry,

il est résolu d'offrir nos plus sincères félicitations à monsieur Simon Boily Proulx, jeune pianiste, pour avoir remporté le 1^{er} prix de la « Coupe Hydro-Québec », lors du concours provincial de musique de Sillery.

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0366 Félicitations à monsieur Nicolas Sarkozy pour son élection à la présidence de la République française

Attendu que le 6 mai 2007, monsieur Nicolas Sarkozy, fort de la confiance accordée par le peuple de France, a remporté la présidence de la République;

Attendu que l'amitié franco-québécoise, dont bénéficient mutuellement nos gens d'affaires, nos artistes, nos scientifiques et nos étudiants, est le fruit d'une histoire commune, d'intérêts partagés et de relations privilégiées;

Attendu qu'il en découle, pour la Ville de Québec, un partenariat inestimable avec la France, laquelle joue depuis longtemps un rôle de premier plan dans la préparation, le bon déroulement et le rayonnement international des Fêtes du 400^e de Québec;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jacques Joli-Coeur,

appuyée par madame la conseillère Ann Bourget,

il est résolu :

- 1° d'offrir nos plus sincères félicitations à monsieur Nicolas Sarkozy pour son élection à la présidence de la République française et de lui souhaiter nos meilleurs voeux de succès;
- 2° que le conseil de la ville réitère sa volonté d'accueillir le nouveau président de la République française lors des festivités soulignant le 400^e anniversaire de la fondation de Québec.

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0367 Prise d'acte du rapport d'activités et des états financiers vérifiés de la « Société municipale d'habitation et de développement Champlain (SOMHADEC) » pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2006 - SD2007-001 (Ra-1320)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu de prendre acte du rapport d'activités et des états financiers

vérifiés de la « Société municipale d'habitation et de développement Champlain (SOMHADEC) » pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2006, conformément aux exigences de l'article 4.9 des lettres patentes de la SOMHADEC.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0368 Demande relative à un acte pour lequel une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est requise pour le lot 2 162 845 du cadastre du Québec - Arrondissement Laurentien - AT2006-366 (Ra-1326)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu, conformément à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., chapitre P-41.1), d'appuyer la demande de madame Thérèse Goulet pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 2 162 845 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, soit pour le remplissage d'une partie basse du terrain, pour la partie située à l'arrière de la grange où est entreposé le fumier, et le chemin de ferme, sur la base de l'analyse contenue au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0369 Adjudication d'un contrat pour la réhabilitation structurale d'aqueduc par chemisage de diverses rues de la ville de Québec, réparti en trois (3) lots distincts (VQ-38517) - AP2007-159 (CT-2155566) — (Ra-1326)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Ralph Mercier,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adjuger, à « Sanexen Services Environnementaux inc. », le contrat en vue de la réhabilitation structurale d'aqueduc, soit le lot 2, concernant les rues Monseigneur-Cooke, Chanoine-Scott, Louis-Riel, traverses du boulevard Charest (en face de Lavoisier, Marconi et du 2300 Cyrille-Duquet), des Fauvettes, Côté, Émile-Fleury, Gaspard et Évangéline, et le lot 3, concernant la rue Admiral, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-38517 et selon sa soumission en date du 9 avril 2007, sous réserve de l'entrée en vigueur du Règlement R.V.Q. 1251.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0370 Prolongement de la rue Douglas et construction de trois (3) nouvelles rues au sud de la rue George-Muir - Arrondissement Charlesbourg - District des Monts (20) - DE2007-038 (CT-DE2007-038) — (Ra-1326)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Ralph Mercier,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par « Seigneurie Saint-Émile inc. » et « Lotissement Laurentien inc. », comprenant notamment le prolongement de la rue Douglas ainsi que la construction de trois (3) nouvelles rues, sur une longueur approximative de 1 540 mètres linéaires, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser « Seigneurie Saint-Émile inc. » et « Lotissement Laurentien inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « Seigneurie Saint-Émile inc. » et « Lotissement Laurentien inc. » à transmettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec « Seigneurie Saint-Émile inc. » et « Lotissement Laurentien inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles du projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 5° d'autoriser la mise en oeuvre de la phase I du projet à être réalisée par « Seigneurie Saint-Émile inc. » et « Lotissement Laurentien inc. », comprenant le prolongement de la rue Douglas ainsi que la construction de trois (3) nouvelles rues à être nommées plus tard, sur une longueur approximative de 740 mètres, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe et selon les conditions de l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 6° d'accepter la cession, à titre gratuit à la Ville de Québec, des infrastructures, équipements municipaux ainsi que d'une servitude permanente d'égout sanitaire réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E-2;
- 7° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 8° de demander au Comité de toponymie de proposer un nom pour chaque nouvelle rue réalisée et cédée à la Ville en application de l'entente;
- 9° d'autoriser une dépense de 246 680 \$ aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements

municipaux réalisés en application de l'entente, sous réserve de l'entrée en vigueur du *Règlement modifiant le Règlement (1194 et ses amendements) sur la participation financière de la Ville, pour les années 2007 et suivantes, dans le cadre d'ententes relatives à des travaux municipaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1254.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0371 Lettre d'entente entre la Ville de Québec et le « Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4528 (secteur aquatique) » relativement à l'attribution des vêtements requis dans les différentes fonctions du secteur aquatique - RH2007-276 (Ra-1326)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'autoriser la conclusion d'une lettre d'entente relative aux nouvelles modalités d'attribution des vêtements requis dans les différentes fonctions du secteur aquatique à intervenir entre la Ville de Québec et le « Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4528 (secteur aquatique) », selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de lettre d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0372 Autorisation à l'arrondissement La Haute-Saint-Charles - Engagement de crédit relatif aux contrats pour la tonte de pelouse, saisons 2007, 2008 et 2009 (VQ-38376) - AP2007-105 (Ra-1327)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement La Haute-Saint-Charles à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication des contrats pour la tonte de pelouse dans les secteurs St-Emile, Lac St-Charles, Loretteville, Neufchâtel et Usine de traitement d'eau, pour les saisons 2007, 2008 et 2009, selon les prix unitaires inscrits dans les documents des soumissions retenues, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-38376, aux entreprises suivantes :

- « Les Pelouses Intermodales inc. », pour le lot 1, secteurs Saint-Emile, Lac St-Charles, Loretteville et Neufchâtel, conformément à sa soumission en date du 15 mars 2007;

- « Les Entreprises Robert Sanfaçon inc. », pour le lot 2, secteur Usine de traitement d'eau, conformément à sa soumission en date du 16 mars 2007;

et sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2008 et 2009 par les autorités compétentes.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0373 Autorisation à l'arrondissement Laurentien - Engagement de crédit relatif au contrat pour la collecte, de porte en porte, des résidus encombrants, métalliques et non métalliques, pour la période du 1^{er} mai 2007 au 30 avril 2010 (VQ-38307) - AP2007-143 (CT 2155168) — (Ra-1327)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Laurentien à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication du contrat pour la collecte, de porte en porte, des résidus encombrants, métalliques et non métalliques, pour la période du 1^{er} mai 2007 au 30 avril 2010, selon les prix unitaires soumis, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-38307 et à sa soumission en date du 23 mars 2007 et sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2008, 2009 et 2010 par les autorités compétentes.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0374 Autorisation à l'arrondissement Laurentien - Engagement de crédit relatif au contrat pour la collecte sélective, de porte en porte, des matières recyclables pour la période du 1^{er} mai 2007 au 30 avril 2010 (VQ-38262) - AP2007-144 (CT 2155163) — (Ra-1327)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Matte,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Laurentien à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication du contrat pour la collecte sélective, de porte en porte, des matières recyclables, pour la période du 1^{er} mai 2007 au 30 avril 2010, selon les prix unitaires soumis, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-38262 et à sa soumission en date du 23 mars 2007 et sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2008, 2009 et 2010 par les autorités compétentes.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0375 Fichier de fournisseurs ayant soumissionné pour la location de véhicules sans chauffeur - Période du 1^{er} mai 2007 au 30 septembre 2009 (VQ-38420) - AP2007-164 (Ra-1327)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu :

- 1° d'approuver le fichier de fournisseurs ayant soumissionné relativement à la location de véhicules sans chauffeur, pour la période du 1^{er} mai 2007 au 30 septembre 2009, selon les tarifs quotidiens, hebdomadaires et mensuels;
- 2° d'autoriser les arrondissements et services concernés à y recourir selon les besoins et suivant l'ordre croissant des tarifs et la disponibilité des véhicules.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0376 Fichier de fournisseurs ayant soumissionné pour les services de réparation de transmissions Allison - Période du 1^{er} avril 2007 au 30 mars 2009 (VQ-38421) - AP2007-168 (Ra-1327)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu :

- 1° d'approuver le fichier de fournisseurs ayant soumissionné, relativement à la réparation de transmissions Allison, répertoires A et B, pour la période du 1^{er} avril 2007 au 30 mars 2009, selon les prix de factures types et un tarif horaire;
- 2° d'autoriser le service concerné à y recourir selon les besoins.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0377 Attribution de trois (3) odonymes - Rue de Buffalo, rue Beurevoir et rue du Barachois - District électoral de Lebourgneuf (7) - Arrondissement Les Rivières - CU2007-033 (Ra-1327)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de nommer les trois (3) rues identifiées par les lettres A, B et C sur le territoire de l'arrondissement Les Rivières par les odonymes suivants :

- Rue A : Buffalo, de;
- Rue B : Beurevoir;
- Rue C : Barachois, du;

telles qu'indiquées sur le plan-repère dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0378 Adjudication du contrat pour les travaux de réfection des infrastructures de surface 2007, lot 1 (PRR2007018) (VQ-38380) - Divers arrondissements - IN2007-043 (CT-2157303) — (Ra-1327)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'adjuger, à « Pavage U.C.P. inc. », le contrat en vue de la réalisation des travaux du projet « Réfection des infrastructures de surface 2007 - lot 1 », pour un montant de 3 649 121,70 \$, incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-38380 et à sa soumission en date du 5 avril 2007, sous réserve de l'entrée en vigueur du Règlement R.V.Q. 1251. Les travaux pourront débuter uniquement lorsque ledit règlement sera en vigueur.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0379 Nomination des arbitres de mésententes relatives aux fossés et clôtures mitoyens, découverts et fossés de drainage, en vertu de l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales - AT2007-093 (Ra-1328)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu :

1° de nommer les personnes suivantes à titre d'arbitres de mésententes relatives aux fossés et clôtures mitoyens, découverts et fossés de drainage en zone agricole conformément à l'article 35 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., chapitre C-47.1) :

- madame Annie Richard;
- madame Régine Gagnon;
- monsieur Michel Corriveau;

- 2° de nommer monsieur David Duval afin d'agir à titre de substitut, en cas d'incapacité d'agir des personnes désignées au paragraphe 1°;
- 3° de considérer que la rémunération qu'ils reçoivent, lorsqu'ils agissent comme arbitre, est comprise dans leur rémunération régulière à titre d'employés de la Ville;
- 4° d'inclure, dans les frais admissibles à l'exécution de leurs fonctions, les frais suivants :
 - les frais engagés pour la notification des avis de convocation des propriétaires intéressés;
 - les frais engagés pour l'obtention d'un avis d'un professionnel ou pour la confection de matériel ou de tout autre document nécessaire à la résolution de la mésestante;
 - les frais engagés pour la notification de l'ordonnance émise.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0380 Adjudication d'un contrat en vue de la collecte et du comptage de la monnaie des parcomètres, pour la période du 1^{er} mai 2007 au 30 avril 2009 (VQ-38499) - AP2007-189 (CT-2156034) — (Ra-1328)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adjuger, à « Les Services McKinnon inc. », le contrat en vue d'effectuer la collecte et le comptage de la monnaie des parcomètres sur le territoire de la ville de Québec, pour la période du 1^{er} mai 2007 au 30 avril 2009, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-38499 et aux prix unitaires de sa soumission en date du 30 mars 2007, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2008 et 2009 par les autorités compétentes.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0381 Nomination des membres au sein de la commission Finances et services à la population - CO2007-005 (Ra-1328)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Ralph Mercier,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de nommer les personnes suivantes à titre de membres de la commission Finances et services à la population :

- M. Jean-Yves Duclos, arrondissement La Cité;
- M. Jean Paradis, arrondissement Les Rivières;
- Mme Anne Roussel, arrondissement Sainte-Foy - Sillery;

- Mme Rachel Maltais, arrondissement Charlesbourg;
- M. Pierre Lessard, arrondissement Beauport;
- M. Guillaume Neveu, arrondissement Limoilou;
- M. Jean-Stéphane Bernard, arrondissement La Haute-Saint-Charles;
- M. Marc Brassard, arrondissement Laurentien.

Les personnes suivantes pourront agir comme substituts dans l'éventualité où un membre se désisterait :

- M. Jacques Desroches, arrondissement La Cité;
- M. Charles Billette, arrondissement Sainte-Foy - Sillery;
- M. Michel Martin, arrondissement Charlesbourg;
- Mme Manon Therrien, arrondissement La Haute-Saint-Charles.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0382 Modification au protocole d'entente intervenu entre la Ville de Québec, « Hôtel et Golf Marigot inc. » et « Les Links du Marigot inc. » - Implantation d'un golf et d'un hôtel - Arrondissement Charlesbourg - District des Monts (20) - DE2007-030 (Ra-1328)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Ralph Mercier,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté,

il est résolu d'autoriser la modification de l'article 3.5.2 du protocole d'entente intervenu entre la Ville de Québec, « Hôtel et golf Marigot inc. » et « Les Links du Marigot inc. », signé le 24 mars 2005, en vertu de la résolution CV-2004-1226 et modifié par la résolution CV-2005-0079, en remplaçant la date pour la fin des travaux de construction et d'aménagement du golf prévu « le ou avant le 31 décembre 2006 », par « le ou avant le 31 décembre 2007 ».

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0383 Modification de la résolution CV-2006-1086 relative à la construction de huit (8) nouvelles rues - « La Cité de Moncel » - District de la Chute-Montmorency (23) - Arrondissement Beauport - DE2007-049 (Modifie CV-2006-1086) (Ra-1328)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu de modifier la résolution CV-2006-1086, adoptée par le conseil de la ville le 18 décembre 2006, relative au projet de construction de huit (8) nouvelles rues « La Cité de Moncel », en remplaçant, aux paragraphes 1^o, 2^o, 3^o, 4^o et 5^o, le nom des promoteurs « *Les Investissements René St-Pierre ltée* » et « *1329171 Ontario ltée* » par celui de « *9169-7672 Québec inc.* ».

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0384 Adjudication d'un contrat pour des travaux de réfection de la piscine Michel-Labadie (PBS 2006-060) (VQ-38223) - Arrondissement Les Rivières - GI2007-042 (CT-2154110) — (Ra-1328)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu d'adjuger, à « Construction Couture et Tanguay », le contrat en vue des travaux de réfection de la piscine du Centre communautaire Michel-Labadie, dans l'arrondissement Les Rivières, projet PBS 2006-060, pour un montant de 282 424 \$, incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-38223 et à sa soumission en date du 8 mars 2007, sous réserve de l'approbation du Règlement R.V.Q. 1277 par le ministère des Affaires municipales et des Régions et à sa mise en vigueur.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0385 Droit d'usage sur une partie du lot 1 756 972 du cadastre du Québec, propriété de la « Commission scolaire des Premières Seigneuries » - Établissement d'une servitude de droit de passage consentie à la Ville de Québec, par la « Commission scolaire des Premières Seigneuries », sur une partie du lot 1 756 972 du cadastre du Québec - Arrondissement Beauport - GI2007-073 (Ra-1328)

Mesdames les conseillères Denise Trudel et Marie France Trudel déclarent qu'elles ont directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, elles s'abstiendront de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion d'un droit d'usage d'une durée de vingt (20) ans, en faveur de la Ville de Québec, dans l'immeuble, propriété de la « Commission scolaire des Premières Seigneuries », connu et désigné comme étant une partie du lot 1 756 972 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de trois mille neuf cent vingt-six mètres carrés et quatre dixièmes (3 926,4 m²), tel que montré au plan et à la description technique préparés par monsieur Alain Tremblay, arpenteur-géomètre, le 19 janvier 2007, sous sa minute 310 afin d'y permettre l'aménagement, l'entretien et l'opération de jeux d'eau, et d'y maintenir et entretenir les quatre (4) courts de tennis existants. Ce droit est accordé pour bonnes et valables considérations et à des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de contrat joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° d'accepter l'établissement d'une servitude de droit de passage, en faveur de la Ville, permettant la construction et l'entretien des aménagements faits sur l'immeuble de la « Commission scolaire des Premières

Seigneuries » et celui de la Ville, sur une partie du lot 1 756 972 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, propriété de la « Commission scolaire des Premières Seigneuries », montré au plan et à la description technique préparés par monsieur Alain Tremblay, arpenteur-géomètre, le 19 janvier 2007, sous le numéro 314 de ses minutes, joints en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0386 Droit d'usage sur une partie du lot 1 149 284 du cadastre du Québec, propriété de la « Commission scolaire des Premières Seigneuries » - Arrondissement Charlesbourg - GI2007-075 (Ra-1328)

Mesdames les conseillères Denise Trudel et Marie France Trudel déclarent qu'elles ont directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, elles s'abstiendront de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Ralph Mercier,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté,

il est résolu d'autoriser la conclusion d'un droit d'usage d'une durée de vingt (20) ans, en faveur de la Ville de Québec, dans l'immeuble, propriété de la « Commission scolaire des Premières Seigneuries », connu et désigné comme étant une partie du lot 1 149 284 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de treize mille sept cent cinquante mètres carrés et un dixième (13 750,1 m²) tel que montré au plan et à la description technique préparés par monsieur Benoît Couture, arpenteur-géomètre, le 23 mai 2006, sous sa minute 1086 afin de conserver son usage actuel. Ce droit est accordé pour bonnes et valables considérations et à des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de contrat joint en annexe au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0387 Droit d'usage sur une partie du lot 1 027 372 du cadastre du Québec, propriété de la « Commission scolaire des Premières Seigneuries » - Arrondissement Charlesbourg - GI2007-076 (Ra-1328)

Mesdames les conseillères Denise Trudel et Marie France Trudel déclarent qu'elles ont directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, elles s'abstiendront de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Ralph Mercier,

appuyée par monsieur le conseiller Gilles Marcotte,

il est résolu d'autoriser la conclusion d'un droit d'usage d'une durée de vingt (20) ans, en faveur de la Ville de Québec, dans l'immeuble, propriété de la « Commission scolaire des Premières Seigneuries », connu et désigné comme étant une partie du lot 1 027 372 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de dix-huit mille cent dix-sept mètres carrés et cinq dixièmes (18 117,5 m²) tel que montré au plan 2006275AF1.DGN et à la description technique préparés par monsieur Alain Tremblay, arpenteur-géomètre, le 12 décembre 2006, sous sa minute 297. Ce droit est accordé pour bonnes et valables considérations et à des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de contrat joint en annexe au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0388 Approbation des états financiers de la « Société municipale d'habitation Champlain (SOMHAC) » pour l'année 2006 - SO2007-003 (Ra-1328)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'approuver les états financiers de la « Société municipale d'habitation Champlain (SOMHAC) » pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006, le tout conformément à l'article 4.8 des lettres patentes de la SOMHAC.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0389 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement modifiant l'article 1.9 du Règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour y inclure la mention de la zone ID-1 (nuisances lourdes - parc industriel François-Leclerc), REGVSAD-2006-020, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2006-308 (Ra-1326)

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement modifiant l'article 1.9 du Règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour y inclure la mention de la zone ID-1 (nuisances lourdes - parc industriel François-Leclerc), REGVSAD-

2006-020, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0390 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement modifiant le Règlement n° V-965-89, Règlement n° 46-2007 de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2007-097 (Ra-1326)**

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement modifiant le Règlement n° V-965-89, Règlement n° 46-2007 de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0391 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement REGVSAD-2006-030 Zone RA/B-37 Modification du Règlement de zonage 480-85 (1 étage) de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2007-099 (Ra-1326)**

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher.

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement REGVSAD-2006-030 Zone RA/B-37 Modification du Règlement de zonage 480-85 (1 étage) de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0392 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement modifiant le Règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures relativement aux usages autorisés dans la zone PAE-2, Règlement numéro REGVSAD-2006-033 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2007-100 (Ra-1326)**

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement modifiant le Règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures relativement aux usages autorisés dans la zone PAE-2*, Règlement numéro REGVSAD-2006-033, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0393 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'une convention entre la Ville de Québec et « Le Festival d'été international de Québec » - Versement d'une subvention de 239 500 \$ - DT2007-011 (CT-DT2007-011) — (Ra-1326)**

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'une convention à intervenir entre la Ville de Québec et « le Festival d'été international de Québec », relativement au versement d'une subvention au montant de 239 500 \$ pour la réalisation de la 40^e édition du Festival d'été de Québec, selon les conditions substantiellement conformes à celles du projet de convention joint en annexe au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0394 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'une convention entre la Ville de Québec et la « Société pour le développement de la rivière St-Charles » - Entretien des sentiers pédestres du parc linéaire des rivières Saint-Charles et du Berger - Versement d'une subvention - EN2007-027 (CT-EN2007-027) — (Ra-1327)**

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'une convention à intervenir entre la Ville de Québec et la « Société pour le développement de la rivière St-Charles », relativement au versement d'une subvention totalisant 282 467,46 \$, répartie comme suit :

- 122 887,09 \$ pour l'année 2007, incluant les taxes;
- 159 580,37 \$ pour l'année 2008, incluant les taxes;

dans le cadre d'un contrat de service pour l'entretien des sentiers pédestres du parc linéaire des rivières Saint-Charles et du Berger, le tout selon les conditions substantiellement conformes à celles prévues à la convention dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0395 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les modifications à la réglementation du stationnement sur le réseau routier artériel - Arrondissement Charlesbourg - AT2007-112 (Ra-1328)**

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des modifications à la réglementation du stationnement sur les rues et routes du réseau routier artériel identifiées dans le document joint en annexe au sommaire décisionnel et portant le numéro 2007-A4-031 visant à modifier la réglementation du stationnement sur le boulevard Louis-XIV.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0396 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les modifications à la réglementation du stationnement sur le réseau routier artériel - Arrondissement Sainte-Foy - Sillery - AT2007-113 (Ra-1328)**

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des modifications à la réglementation du stationnement sur les rues et routes du

réseau routier artériel identifiées dans les documents joints en annexe au sommaire décisionnel et portant les numéros 2007-A3-004, 2007-A3-008 et 2007-A3-009 visant à modifier la réglementation du stationnement sur le boulevard du Versant-Nord et de l'avenue Maguire.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0397 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour des travaux d'entretien du parc de la Plage-Jacques-Cartier, saisons 2007, 2008 et 2009 (VQ-38583) - Arrondissement Sainte-Foy - Sillery - AP2007-173 (CT-2155802) — (Ra-1328)

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à « Les Entreprises Robert Sanfaçon inc. », du contrat en vue des travaux d'entretien du parc de la Plage-Jacques-Cartier, pour les saisons 2007, 2008 et 2009, avec possibilité d'une année d'option supplémentaire, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-38583 et selon les prix unitaires de sa soumission en date du 5 avril 2007.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0398 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des modifications aux programmes d'immobilisations 2005 et 2006 d'ExpoCité - EX2007-013 (Ra-1328)

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des modifications aux programmes d'immobilisations d'ExpoCité pour les années 2005 et 2006, telles qu'indiquées au document joint en annexe au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 1264 « normes rattachées à la construction et frais exigibles des contribuables » de l'ancienne Ville de Cap-Rouge relativement à l'utilisation obligatoire d'un compteur d'eau dans certains bâtiments, R.A.V.Q. 96 - Dossier retiré

Il est proposé par madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 1264 « normes rattachées à la construction et frais exigibles des contribuables » de l'ancienne Ville de Cap-Rouge relativement à l'utilisation obligatoire d'un compteur d'eau dans certains bâtiments, R.A.V.Q. 96.

Ce dossier est retiré par la résolution CV-2007-0399.

Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement 2190 concernant la gestion de l'eau de l'ancienne Ville de Sainte-Foy relativement à l'utilisation obligatoire d'un compteur d'eau dans certains bâtiments, R.A.V.Q. 112 - Dossier retiré

Ce dossier est retiré par la résolution CV-2007-0399.

CV-2007-0399 **Retrait des dossiers : Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 1264 « normes rattachées à la construction et frais exigibles des contribuables » de l'ancienne Ville de Cap-Rouge relativement à l'utilisation obligatoire d'un compteur d'eau dans certains bâtiments, R.A.V.Q. 96 (Réf. TP2006-031) - Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement 2190 concernant la gestion de l'eau de l'ancienne Ville de Sainte-Foy relativement à l'utilisation obligatoire d'un compteur d'eau dans certains bâtiments, R.A.V.Q. 112 (Réf. TP2006-030)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt,

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu, après discussion, de retirer les sommaires décisionnels suivants :

- TP2006-031 - Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 1264 « normes rattachées à la construction et frais exigibles des contribuables » de l'ancienne Ville de Cap-Rouge relativement à l'utilisation obligatoire d'un compteur d'eau dans certains bâtiments, R.A.V.Q. 96;
- TP2007-030 - Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement 2190 concernant la gestion de l'eau de l'ancienne Ville de Sainte-Foy relativement à l'utilisation obligatoire d'un compteur d'eau dans certains bâtiments, R.A.V.Q. 112.

Vote en faveur : Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, Francine Bouchard, Ann Bourget, André Demers, Raymond Dion, Jacques Joli-Coeur, Gérard Landry, Louise Lapointe, André Letendre, Anne Létourneau, Alain Loubier, Pierre Maheux, Gilles Marcotte, Jean-Marie Matte, Gérald Poirier, Denise Tremblay Blanchette, Michel Fecteau, Ginette Picard-Lavoie, Marc Simoneau, Denise Trudel, Jérôme Vaillancourt, Conrad Verret et Steeve Verret.

Vote contre : Madame la mairesse Andrée P. Boucher, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Richard Côté, Patrick Huot, Jean-Marie Laliberté, Lisette Lepage, Ralph Mercier, François Picard, Paul Shoiry, Jacques Teasdale et Marie France Trudel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à la majorité

CV-2007-0400 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur l'acquisition du lot numéro 3 725 147 du cadastre du Québec à des fins municipales d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 137 et le mandat au Service de la gestion des immeubles pour l'acquisition dudit lot - Renonciation au droit d'opposition - EN2007-007 (Ra-1326)**

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition du lot numéro 3 725 147 du cadastre du Québec à des fins municipales d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 137;
- 2° le mandat au Service de la gestion des immeubles afin d'entreprendre les démarches pour acquérir ledit lot.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition du lot numéro 3 725 147 du cadastre du Québec à des fins municipales d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 137.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0401 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur le versement, pour l'année 2007, d'une subvention à L'Institut Canadien de Québec pour l'acquisition de biens pour la bibliothèque Gabrielle-Roy et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 153, le protocole d'entente entre la Ville de Québec et « L'Institut Canadien de Québec » relatif au versement d'une subvention pour l'achat de documents et la demande d'aide financière pour l'année 2007 auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme « Aide aux projets - Appel de projets en développement des collections des bibliothèques autonomes » - Renonciation au droit d'opposition - CU2007-005 (Ra-1326)**

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur le versement, pour l'année 2007, d'une subvention à L'Institut Canadien de Québec pour l'acquisition de biens pour la bibliothèque Gabrielle-Roy et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 153;*
- 2° la conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et « L'Institut Canadien de Québec », relativement au versement d'une subvention au montant de 216 860 \$ pour l'achat de livres, de brochures, de périodiques, d'enregistrements audio et de documents multimédias pour la bibliothèque Gabrielle-Roy, désignée équipement d'agglomération, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles prévues au protocole d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 3° la demande d'aide financière pour l'année 2007 auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme « Aide aux projets, appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes aux fins de l'acquisition de livres, de brochures, de périodiques, d'enregistrements audio et de documents multimédias ».

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur le versement, pour l'année 2007, d'une subvention à L'Institut Canadien de Québec pour l'acquisition de biens pour la bibliothèque Gabrielle-Roy et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 153.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0402 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement extérieur de la Maison O'Neill et de réaménagement au parc de la Visitation et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 188 et l'appropriation d'un montant de 59 500 \$ au fonds général de l'agglomération - Renonciation au droit d'opposition - AT2007-058 (Ra-1326)

Il est proposé par madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Gérald Poirier,

de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement extérieur de la Maison O'Neill et de réaménagement au parc de la Visitation et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 188;
- 2° l'appropriation d'un montant de 59 500 \$, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 188, au fonds général de l'agglomération. Le fonds général sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également proposé que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement extérieur de la Maison O'Neill et de réaménagement au parc de la Visitation et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 188.

Un amendement à la proposition principale est présenté

Sur la proposition de madame la conseillère Francine Bouchard,

appuyée par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt,

il est résolu que la proposition soumise à l'assemblée soit amendée en retirant la partie du règlement qui concerne la mise en valeur du parc de la Visitation dans l'arrondissement Sainte-Foy - Sillery, au montant de 500 000 \$, jusqu'à ce que les propositions soumises par l'arrondissement Sainte-Foy - Sillery aient été reçues et analysées par le Service de l'aménagement du territoire.

Il est également résolu de réduire l'appropriation au montant de 9 500 \$.

La proposition telle qu'amendée se lit comme suit :

Il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement extérieur de la Maison O'Neill et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 188;
- 2° l'appropriation d'un montant de 9 500 \$, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 188, au fonds général de l'agglomération. Le fonds général sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement*

extérieur de la Maison O'Neill et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 188.

Vote sur la propositions principale telle qu'amendée

Vote en faveur : Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, Francine Bouchard, Ann Bourget, André Demers, Raymond Dion, Michel Fecteau, Patrick Huot, Jacques Joli-Coeur, Jean-Marie Laliberté, Gérard Landry, Louise Lapointe, André Letendre, Anne Létourneau, Alain Loubier, Pierre Maheux, Gilles Marcotte, Jean-Marie Matte, Patrick Paquet, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Paul Shoiry, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Marie France Trudel, Jérôme Vaillancourt, Conrad Verret et Steeve Verret.

Vote contre : Madame la mairesse Andrée P. Boucher, madame la conseillère et messieurs les conseillers Richard Côté, Lisette Lepage, Ralph Mercier, Guy Perrault, François Picard, Marc Simoneau et Jacques Teasdale.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à la majorité

CV-2007-0403 *Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de divers biens pour les fins de certains équipements récréo-sportifs et parcs qui relèvent de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 185 - Renonciation au droit d'opposition - LS2007-011 (Ra-1327)*

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de divers biens pour les fins de certains équipements récréo-sportifs et parcs qui relèvent de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 185.*

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de divers biens pour les fins de certains équipements récréo-sportifs et parcs qui relèvent de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 185.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0404 *Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur les systèmes d'alarme pour la protection contre les intrus, R.A.V.Q. 34 - PO2007-003 (Ra-1328)*

Il est proposé par madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur les systèmes d'alarme pour la protection contre les intrus*, R.A.V.Q. 34.

Proposition de retrait

Sur la proposition de madame la conseillère Anne Beaulieu,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

il est résolu de retirer ce dossier de l'ordre du jour et de le retourner au comité exécutif pour reconsidération, conformément aux dispositions de l'article 54 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2.

Vote sur la proposition de retrait

Vote en faveur : Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, Francine Bouchard, Ann Bourget, André Demers, Michel Fecteau, Jacques Joli-Coeur, Gérard Landry, Louise Lapointe, André Letendre, Anne Létourneau, Alain Loubier, Pierre Maheux, Gilles Marcotte, Jean-Marie Matte, Patrick Paquet, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Paul Shoiry, Jacques Teasdale, Denise Tremblay Blanchette, Jérôme Vaillancourt, Conrad Verret et Steeve Verret.

Vote contre : Madame la mairesse Andrée P. Boucher, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Richard Côté, Raymond Dion, Lisette Lepage, Ralph Mercier, Guy Perrault, François Picard, Marc Simoneau, Denise Trudel et Marie France Trudel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à la majorité

Première prolongation de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 43 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2, il est proposé par monsieur le conseiller Paul Shoiry, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Landry, de prolonger la séance pour une période additionnelle de trente (30) minutes. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette prolongation. Il est 22 heures.

CV-2007-0405 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'aliénation à Chemco inc. d'un immeuble situé dans le parc industriel François-Leclerc à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche*, R.A.V.Q. 180 - Renonciation au droit d'opposition - DE2007-046 (Ra-1328)**

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'aliénation à Chemco inc. d'un immeuble*

situé dans le parc industriel François-Leclerc à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche, R.A.V.Q. 180.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur l'aliénation à Chemco inc. d'un immeuble situé dans le parc industriel François-Leclerc à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche, R.A.V.Q. 180.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0406 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de drainage et de recouvrement final au lieu d'enfouissement municipal secteur de Saint-Tite-des-Caps et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 189 et l'appropriation d'un montant de 97 500 \$ au fonds général de l'agglomération - Renonciation au droit d'opposition - TP2007-013 (Ra-1328)**

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de drainage et de recouvrement final au lieu d'enfouissement municipal secteur de Saint-Tite-des-Caps et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 189;*
- 2° l'appropriation d'un montant de 97 500 \$, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le *Règlement R.A.V.Q. 189*, au fonds général de l'agglomération. Le fonds général sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de drainage et de recouvrement final au lieu d'enfouissement municipal secteur de Saint-Tite-des-Caps et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 189.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0407 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur la phase 3 des travaux d'aménagement de cellules d'enfouissement au lieu d'enfouissement municipal secteur de Saint-Joachim et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 190 et l'appropriation d'un montant de 35 000 \$ au fonds général de l'agglomération - Renonciation au droit d'opposition - TP2007-011 (Ra-1328)**

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la phase 3 des travaux d'aménagement de cellules d'enfouissement au lieu d'enfouissement municipal secteur de Saint-Joachim et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 190;
- 2° l'appropriation d'un montant de 35 000 \$, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 190, au fonds général de l'agglomération. Le fonds général sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur la phase 3 des travaux d'aménagement de cellules d'enfouissement au lieu d'enfouissement municipal secteur de Saint-Joachim et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 190.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0408 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur la phase 1 des travaux de recouvrement final au lieu d'enfouissement municipal secteur de Saint-Joachim et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 191 et l'appropriation d'un montant de 78 500 \$ au fonds général de l'agglomération - Renonciation au droit d'opposition - TP2007-014 (Ra-1328)**

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la phase 1 des travaux de recouvrement final au lieu d'enfouissement municipal secteur de Saint-Joachim et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 191;

2° l'appropriation d'un montant de 78 500 \$, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 191, au fonds général de l'agglomération. Le fonds général sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur la phase 1 des travaux de recouvrement final au lieu d'enfouissement municipal secteur de Saint-Joachim et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 191.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0409 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés légers et lourds pour l'exercice de compétences d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 198 - Renonciation au droit d'opposition - EM2007-004 (Ra-1328)**

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés légers et lourds pour l'exercice de compétences d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 198.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés légers et lourds pour l'exercice de compétences d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 198.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0410 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés additionnels d'utilisation mixte et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 199 et l'appropriation d'un montant de 360 000 \$ au fonds général de la Ville - Renonciation au droit d'opposition - EM2007-006 (Ra-1328)**

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés additionnels d'utilisation mixte et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 199;
- 2° l'appropriation d'un montant de 360 000 \$, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 199, au fonds général de la Ville. Ledit fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés additionnels d'utilisation mixte et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 199.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0411 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules pour le Service de protection contre l'incendie et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 227 - Renonciation au droit d'opposition - EM2007-005 (Ra-1328)

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules pour le Service de protection contre l'incendie et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 227.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules pour le Service de protection contre l'incendie et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 227.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0412 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés de remplacement d'utilisation mixte, d'accessoires et d'outillage pour leur entretien et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 228 et l'appropriation d'un montant de 2 891 400 \$ au fonds général de l'agglomération et de la Ville - Renonciation au droit d'opposition - EM2007-003 (Ra-1328)**

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés de remplacement d'utilisation mixte, d'accessoires et d'outillage pour leur entretien et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 228;
- 2° l'appropriation d'un montant de 2 891 400 \$, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 228, au fonds général de l'agglomération et de la Ville. Lesdits fonds seront renfloués de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés de remplacement d'utilisation mixte, d'accessoires et d'outillage pour leur entretien et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 228.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0413 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de réfection et de construction d'infrastructures municipales souterraines ainsi que sur la phase 3 des travaux de réaménagement de la 1^{re} Avenue et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 231 et l'appropriation d'un montant de 604 000 \$ au fonds général de l'agglomération, lequel est approprié à même le surplus non affecté de l'agglomération - Renonciation au droit d'opposition - IN2007-049 (Ra-1328)**

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par madame la conseillère Ginette Picard-Lavoie,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de réfection et de construction d'infrastructures municipales souterraines ainsi que sur la phase 3 des travaux de réaménagement de la 1^{re} Avenue et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 231;

- 2° l'appropriation d'un montant de 604 000 \$, soit une somme inférieure à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 231, au fonds général de l'agglomération. Le fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement;
- 3° l'appropriation d'un montant de 604 000 \$ prévu au paragraphe 2°, lui-même approprié à même le surplus non affecté de l'agglomération afin de financer les dépenses affectées au fonds général, conformément à l'article 3 du Règlement R.A.V.Q. 231 et d'autoriser le renflouement du surplus après l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de réfection et de construction d'infrastructures municipales souterraines ainsi que sur la phase 3 des travaux de réaménagement de la 1^{re} Avenue et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 231.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0414 Entente de service entre le conseil d'arrondissement Les Rivières et le conseil de la ville, relativement aux objets prévus au *Règlement sur les branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie*, R.R.V.Q. chapitre B-2 - A2GT2007-025 (Ra-1326)

Considérant que l'article 10 du *Règlement sur les branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie*, R.R.V.Q., chapitre B-2, prévoit la désignation d'un fonctionnaire qui reçoit les demandes de permis;

Considérant que ce règlement doit être appliqué sur l'ensemble du territoire;

Considérant qu'en vertu de l'article 70 de la *Charte de la Ville de Québec*, un conseil d'arrondissement peut fournir au conseil de la ville le service relié aux compétences de ce dernier;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard, appuyée par monsieur le conseiller Gérald Poirier,

il est résolu d'accepter l'offre de service du conseil d'arrondissement Les Rivières, à l'effet de fournir, au conseil de la ville, les services :

- du fonctionnaire désigné, responsable de la délivrance des permis et des certificats, conformément au *Règlement sur la délivrance des permis et des certificats*, R.R.V.Q. chapitre D-2, pour agir comme fonctionnaire désigné en vertu du *Règlement sur les branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie*, R.R.V.Q., chapitre B-2;
- du directeur de la Division de la gestion du territoire et du directeur de la

Section des permis et inspection de la Division de la gestion du territoire, afin d'assurer la gestion du *Règlement sur les branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie*, R.R.V.Q., chapitre B-2 sur le territoire de l'arrondissement Les Rivières.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0415 Réaménagement des parcs Saints-Martyrs et de la Jeunesse - Appropriation d'un montant de 60 000 \$ à même le fonds pour parcs et terrains de jeux de l'arrondissement La Cité - A1LS2007-019 (CT-A1LS2007-019) — (Ra-1327)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Louise Lapointe,

il est résolu d'approprier un montant de 60 000 \$ à même le fonds pour parcs et terrains de jeux de l'arrondissement La Cité, réparti de la façon suivante :

- parc des Saint-Martyrs - finaliser le réaménagement : 50 000 \$;
- parc de la Jeunesse - finaliser la peinture et l'aire de basketball : 10 000 \$.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0416 Entente de services entre le conseil d'arrondissement Beauport et le conseil de la ville, relativement aux objets prévus au *Règlement sur les branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie*, R.R.V.Q. chapitre B-2 - A5DA2007-018 (Ra-1327)

Considérant que l'article 10 du *Règlement sur les branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie*, R.R.V.Q., chapitre B-2, prévoit la désignation d'un fonctionnaire qui reçoit les demandes de permis;

Considérant que ce règlement doit être appliqué sur l'ensemble du territoire;

Considérant qu'en vertu de l'article 70 de la *Charte de la Ville de Québec*, un conseil d'arrondissement peut fournir, au conseil de la ville, le service relié aux compétences de ce dernier;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu d'accepter l'offre de service du conseil d'arrondissement Beauport à l'effet de fournir, au conseil de la ville, les services :

- des fonctionnaires désignés, responsables de la délivrance des permis et des certificats, désignés conformément au *Règlement sur la délivrance des permis et des certificats*, R.R.V.Q., chapitre D-2, pour agir comme fonctionnaires désignés en vertu du *Règlement sur les branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie*, R.R.V.Q., chapitre B-2;
- des techniciens en bâtiment et du directeur de la Section des permis et inspection de la Division de la gestion du territoire ainsi que ceux des contremaîtres et des techniciens en génie civil de la Division des travaux publics afin d'assurer la gestion du *Règlement sur les branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie*, R.R.V.Q., chapitre B-2, sur le territoire de l'arrondissement Beauport.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0417 Entente de service entre le conseil d'arrondissement La Haute-Saint-Charles et le conseil de la ville, relativement aux objets prévus au *Règlement sur les branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie*, R.R.V.Q. chapitre B-2 - A7DA2007-012 (Ra-1327)

Considérant que l'article 10 du *Règlement sur les branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie*, R.R.V.Q., chapitre B-2 prévoit la désignation d'un fonctionnaire qui reçoit les demandes de permis;

Considérant que ce règlement doit être appliqué sur l'ensemble du territoire;

Considérant qu'en vertu de l'article 70 de la *Charte de la Ville de Québec*, un conseil d'arrondissement peut fournir au conseil de la ville le service relié aux compétences de ce dernier;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'accepter l'offre de service du conseil d'arrondissement La Haute-Saint-Charles à l'effet de fournir, au conseil de la ville, les services :

- du fonctionnaire désigné, responsable de la délivrance des permis et des certificats, désigné conformément au *Règlement sur la délivrance des permis et des certificats*, R.R.V.Q., chapitre D-2, pour agir comme fonctionnaire désigné en vertu du *Règlement sur les branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie*, R.R.V.Q., chapitre B-2;
- du directeur ou de la directrice de la Division de la gestion du territoire afin d'assurer la gestion du *Règlement sur les branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie*, R.R.V.Q., chapitre B-2, sur le territoire de l'arrondissement La Haute-Saint-Charles.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0418 Subvention à « l'Office municipal d'habitation de Québec » dans le cadre du « Plan directeur du quartier de Maizerets » pour le réaménagement d'un parc et l'aménagement d'un sentier sur le site des Habitations Saint-Pie-X - A6GT2007-007 (CT-2153573) — (Ra-1328)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Alain Loubier,

il est résolu de verser une subvention à « l'Office municipal d'habitation de Québec », en vue de la réalisation d'un parc et d'un sentier sur le site des Habitations Saint-Pie-X, pour un montant maximum de 300 000 \$, en respectant les modalités suivantes :

- après la vérification du choix du soumissionnaire par la Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire, la ville versera 33 % du montant du contrat, sans dépasser 100 000 \$;
- à la suite des rapports de la Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire au sujet de l'avancement des travaux, la ville versera 33 % du montant du contrat, sans dépasser 100 000 \$, lorsque 50 % des travaux auront été réalisés;
- le 33 % restant du montant du contrat, plus le supplémentaire maximum de 10 %, le cas échéant, sans dépasser un montant global de 300 000 \$, sera versé lorsque la Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire aura constaté la fin des travaux.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Deuxième prolongation de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 43 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Joli-Coeur, appuyé par madame la conseillère Ginette Picard-Lavoie, de prolonger la séance pour une période additionnelle de trente (30) minutes. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette demande de prolongation. Il est 22 h 30.

AM-2007-0419 Avis de motion relatif au *Règlement sur le versement, pour l'année 2007, d'une subvention à l'Institut Canadien de Québec ainsi que sur l'acquisition de biens pour certaines bibliothèques municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1241 - CU2007-004 (Ra-1326)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lisette Lepage qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ayant pour but d'autoriser, pour l'année 2007, une dépense de 392 980 \$ pour le versement, par la Ville de Québec, d'une subvention du même montant à L'Institut Canadien de Québec pour l'acquisition de livres, de brochures, de périodiques, d'enregistrement audio et de documents

multimédias pour les bibliothèques de la ville dont il assume la gestion.

Ce règlement a également pour but d'autoriser des dépenses de 63 840 \$ et de 62 160 \$ pour le versement, par la Ville de Québec, de subventions des mêmes montants à L'Institut Canadien de Québec, dévolues respectivement aux bibliothèques Aliette-Marchand de l'arrondissement Les Rivières et aux bibliothèques Christine-Brouillet et Le Tournesol de l'arrondissement La Haute-Saint-Charles, pour l'acquisition de livres, de brochures, de périodiques, d'enregistrements audio et de documents multimédias, sous réserve d'une entente de gestion entre chacun de ces arrondissements et L'Institut Canadien de Québec.

Ce règlement a enfin pour objet d'autoriser une dépense d'une somme de 664 160 \$, dévolue aux bibliothèques gérées par les arrondissements Sainte-Foy - Sillery, Charlesbourg, Beauport et Laurentien, pour l'acquisition de livres, de brochures, de périodiques, d'enregistrements audio et de documents multimédias.

Le règlement décrète un emprunt de 1 183 140 \$ remboursable sur une période de cinq ans afin d'acquitter le coût des dépenses autorisées.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2007-0420 Protocoles d'entente entre la Ville de Québec et « L'Institut Canadien de Québec » relatifs aux versements de subventions pour l'achat de documents - Demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications pour l'année 2007, dans le cadre du programme « Aide aux projets - Appel de projets » en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes - CU2007-004 (Ra-1326)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et « L'Institut Canadien de Québec », relativement au versement d'une subvention pour l'achat de documents destinés à la bibliothèque Aliette-Marchand, selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au protocole d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser la conclusion d'un protocole d'entente entre la Ville de Québec et « L'Institut Canadien de Québec », relativement au versement d'une subvention pour l'achat de documents destinés aux bibliothèques Le Tournesol et Chrystine-Brouillet, selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au protocole d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 3° d'autoriser la conclusion d'un protocole d'entente entre la Ville de Québec et « L'Institut Canadien de Québec », relativement au versement d'une subvention pour l'achat de documents destinés aux bibliothèques énumérées à l'annexe 1 du protocole, selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au protocole d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 4° de demander une aide financière pour l'année 2007 auprès du ministère

de la Culture et des Communications dans le cadre du programme « Aide aux projets - Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » aux fins de l'acquisition de livres, de brochures, de périodiques, d'enregistrements audio et de documents multimédias.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0421 **Prise d'acte de l'avis favorable du Comité consultatif sur les biens culturels - Constitution d'un site du patrimoine dans le secteur de la côte des Érables - AT2007-119 (Ra-1327)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu :

- 1° de prendre acte de l'avis favorable du Comité consultatif sur les biens culturels concernant la pertinence de constituer un site du patrimoine dans le secteur de la côte des Érables de l'arrondissement Les Rivières;
- 2° de constituer un site du patrimoine dans le secteur de la côte des Érables de l'arrondissement Les Rivières, selon les limites proposées au rapport d'expertise intitulé : « Secteur de la côte des Érables, Arrondissement des Rivières - Mise à jour des dossiers de propriété et analyse de la pertinence du statut de « site du patrimoine », préparé par la firme « Bergeron Gagnon inc. » en date du 30 juin 2006.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

AM-2007-0422 **Avis de motion relatif au Règlement sur la constitution d'un site du patrimoine dans le secteur de la côte des Érables de l'arrondissement Les Rivières, R.V.Q. 1223 - AT2007-119 (Ra-1327)**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement constituant un site du patrimoine au sens de la *Loi sur les biens culturels* dans le secteur de la côte des Érables de l'arrondissement Les Rivières.

Le périmètre du site est délimité par le plan annexé au règlement et comprend les lots 1021557 pour partie, 1021692, 1021693, 1021694, 1021695, 1021696, 1021698, 1021699, 1021701, 1021702, 1021703, 1021704, 1021705, 1022190, 1022191, 1022231, 1119930, 1119931, 1146228, 1146229, 1146238, 1146239, 1146241, 1146242, 1146270, 1146271, 1146345, 1146346, 1146347, 1146385, 1146386, 1146389, 1146393, 1146470 pour partie, 1147880, 1457468, 1457472, 2453955, 2453956-P pour partie, 2482124 pour partie, 2945288 pour partie, 3506087 et 3506088 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2007-0423 ***Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux d'aménagement d'un parc de rouli-roulant ainsi que d'acquisition de biens pour le Dojo de Beauport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1269 - LS2007-010 (Ra-1327)***

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lisette Lepage qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux d'aménagement d'un parc de rouli-roulant et l'octroi des contrats de services professionnels et techniques préalables et afférents à ceux-ci de même que l'acquisition de tatamis pour le Dojo de Beauport.

Ce règlement prévoit une dépense de 115 000 \$ pour les travaux et les services professionnels et techniques de même que l'acquisition des biens ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2007-0424 ***Avis de motion relatif au Règlement sur le versement d'une subvention à la Coopérative de producteurs et de diffuseurs artistiques, culturels et communautaires Méduse et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1274 - CU2007-025 (Ra-1327)***

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lisette Lepage qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement autorisant une dépense de 120 000 \$ pour le versement par la ville d'une subvention du même montant à la Coopérative de producteurs et de diffuseurs artistiques, culturels et communautaires Méduse pour la réalisation de projets de rénovation de bâtiments et de locaux.

Ce règlement décrète un emprunt du même montant que la dépense autorisée remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2007-0425 ***Subvention de 120 000 \$ à la « Coopérative de producteurs et de diffuseurs artistiques, culturels et communautaires Méduse » pour la réalisation des travaux de rénovation de bâtiments et de locaux - CU2007-025 (Ra-1327)***

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre Maheux,

il est résolu de verser une subvention de 120 000 \$ à la « Coopérative de

producteurs et de diffuseurs artistiques, culturels et communautaires Méduse », pour la réalisation de rénovation de bâtiments et de locaux, sous réserve de l'adoption du Règlement R.V.Q. 1274 et de sa mise en vigueur.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

AM-2007-0426 *Avis de motion relatif au Règlement sur les travaux de la phase 1 de mise en valeur du centre du quartier Saint-Rodrigue de l'arrondissement Charlesbourg et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1233 - AT2007-038 (Ra-1328)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Ralph Mercier qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant les travaux de la phase 1 de mise en valeur du centre du quartier Saint-Rodrigue de l'arrondissement Charlesbourg, soit le réaménagement des accès au parc Maurice-Lortie à partir de la 1^{re} Avenue et de la 50^e Rue Est ainsi que celui d'une partie des espaces de stationnement de ce parc et de l'église de même que l'octroi des contrats de services professionnels y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 204 800 \$ pour les travaux et les services professionnels ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2007-0427 *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux d'aménagement et d'amélioration de certains parcs de l'arrondissement Laurentien et sur le versement d'une subvention à la Corporation Centre paroissial Abbé-Beaulieu inc. et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1275 - A8LS2007-016 (Ra-1328)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Guy Perrault qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux d'aménagement d'aires de jeux, l'acquisition, l'installation et le remplacement de mobilier urbain et d'équipements récréatifs dans différents parcs de l'arrondissement Laurentien ainsi que le versement d'une subvention au Centre paroissial Abbé-Beaulieu inc.

Ce règlement prévoit une dépense de 145 800 \$ pour la réalisation des travaux, les acquisitions ainsi que le versement de la subvention ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de trois ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2007-0428 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur les travaux requis pour la réalisation d'une partie des projets de proximité du programme triennal d'immobilisations 2007 à 2009 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1278 - IN2007-050 (Ra-1328)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ayant pour but de modifier le *Règlement sur les travaux requis pour la réalisation d'une partie des projets de proximité du programme triennal d'immobilisations 2007 à 2009 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés* afin de porter le montant de l'emprunt de 17 274 000 \$ à 28 880 000 \$ pour tenir compte de l'ajout des travaux de réfection et de construction d'infrastructures municipales souterraines et des travaux de réaménagement de l'avenue Cartier, non prévus au règlement d'origine.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2007-0429 *Appropriation d'un montant de 1 160 000 \$ au fonds général de la Ville - IN2007-050 (Abrogée par CV-2007-0522) (Ra-1328)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'approprier un montant de 1 160 000 \$, soit une somme inférieure à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1278. Le fonds général sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.

CV-2007-0430 *Règlement sur l'acquisition de camions pour les fins de la collecte des matières résiduelles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1240 - EM2007-002 (Ra-1320)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur l'acquisition de camions pour les fins de la collecte des matières résiduelles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1240.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0431 *Règlement sur des travaux de réparation des réseaux d'aqueduc et d'égout et du réseau routier ainsi que de mise aux normes des dépôts à neige de même que de construction d'un dépôt de matériaux secs et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1264 - **TP2007-010 (Ra-1323)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de réparation des réseaux d'aqueduc et d'égout et du réseau routier ainsi que de mise aux normes des dépôts à neige de même que de construction d'un dépôt de matériaux secs et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1264.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0432 *Règlement modifiant le Règlement sur l'aménagement d'un terrain de soccer à surface synthétique dans l'arrondissement Sainte-Foy - Sillery et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1265 - **LS2007-008 (Ra-1323)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur l'aménagement d'un terrain de soccer à surface synthétique dans l'arrondissement Sainte-Foy - Sillery et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1265.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0433 *Règlement sur des travaux d'aménagement et d'amélioration de certains parcs de l'arrondissement Laurentien et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1266 - A8LS2007-014 (Ra-1324)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Matte,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux d'aménagement et d'amélioration de certains parcs de l'arrondissement Laurentien et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1266.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0434 *Règlement sur des travaux d'aménagement et d'amélioration de certains parcs de l'arrondissement Charlesbourg et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1268 - A4LS2007-023 (Ra-1324)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Ralph Mercier,

appuyée par monsieur le conseiller Gilles Marcotte,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux d'aménagement et d'amélioration de certains parcs de l'arrondissement Charlesbourg et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1268.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0435 *Règlement sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour la réalisation des travaux, études et expertises relatifs à la réfection, la rénovation et la construction de bâtiments, d'équipements et de structures de proximité et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1270 - GI2007-041 (Ra-1324)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour la réalisation des travaux, études et expertises relatifs à la réfection, la rénovation et la construction de*

bâtiments, d'équipements et de structures de proximité et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1270.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0436 *Règlement modifiant le Règlement sur le programme de rénovation de façades donnant sur la rue Saint-Joseph dans l'arrondissement La Cité et d'autres dispositions réglementaires, R.V.Q. 1271 - DE2007-040 (Ra-1324)*

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre Maheux,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le programme de rénovations de façades donnant sur la rue Saint-Joseph dans l'arrondissement La Cité et d'autres dispositions réglementaires, R.V.Q. 1271.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0437 *Règlement sur des travaux de réfection du terrain de tennis Courville situé dans l'arrondissement Beauport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1273 - A5LS2007-011 (Ra-1324)*

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu d'adopter le *Règlement pour la réfection du terrain de tennis Courville situé dans l'arrondissement Beauport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1273.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0438 *Règlement sur des travaux de rénovation du Centre communautaire Michel-Labadie situé dans l'arrondissement Les Rivières et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1277 - GI2007-072 (Ra-1325)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Gérald Poirier,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de rénovation du Centre communautaire Michel-Labadie situé dans l'arrondissement Les Rivières et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1277.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0439 **Adoption du *Règlement sur des interventions en matière de transport, de travaux routiers, de trottoirs et de pistes cyclables et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1238, tel que modifié - AT2007-118 (Ra-1327)**

Le greffier, M^e Sylvain Ouellet, fait lecture des modifications.

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des interventions en matière de transport, de travaux routiers, de trottoirs et de pistes cyclables et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1238, tel que modifié.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0440 **Abrogation de la résolution CV-2007-0298 relative à l'appropriation d'un montant de 611 700 \$ au fonds général de la Ville - Appropriation d'un montant de 556 700 \$ au fonds général de la Ville - AT2007-118 (Abroge CV-2007-0298) (Ra-1327)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu :

- 1° d'abroger, à toutes fins que de droit, la résolution CV-2007-0298, adoptée par le conseil le 2 avril 2007, relative à l'appropriation d'un montant de 611 700 \$ au fonds général de la Ville;
- 2° d'approprier un montant de 556 700 \$, soit l'équivalent de 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1238, au fonds général de la Ville. Le fonds général sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix (10) minutes, est tenue à l'intention des citoyens et citoyennes présents.

Troisième prolongation de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 43 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Dion de prolonger la séance pour une période additionnelle de trente (30) minutes. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette demande de prolongation. Il est 23 heures.

Deuxième partie de la période d'intervention des membres du conseil

Une seconde période d'intervention, d'une durée maximale de trente (30) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture de la séance

Conformément à l'article 41 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2, le président, monsieur Yvon Bussièrès, déclare la séance close à 23 h 04, puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Yvon Bussièrès
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

Jean-Marie Laliberté
Vice-président

SO/cs